

Message à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcin du Québec

Déclaration de cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP)

Quatrième cas de DCVP au Québec

L'EQSP vous informe d'un nouveau cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec. Ce nouveau cas est **lié au premier cas déclaré** dans une pouponnière à St-Denis-sur-Richelieu puisqu'il s'agit du déplacement des porcelets de ce site vers un **engraissement localisé à Saint-Roch-de-l'Achigan dans Lanaudière**. Dans le rayon de 5 km autour de ce site on retrouve plusieurs sites de production porcine de tous types. Les éleveurs concernés ont été informés de la situation et invités à rehausser leur biosécurité de manière préventive.

Tel qu'annoncé antérieurement, ce nouveau site est immédiatement mis en autoquarantaine avec l'application des mesures de biosécurité rehaussée du protocole de l'EQSP pour tous les intervenants à ce site jusqu'à l'éradication de la maladie.

Nous rappelons aussi que tous les porcs sont déplacés dans une remorque dédiée qui utilise un itinéraire minimisant les passages devant d'autres sites de production porcine et qui servira uniquement aux porcs contaminés tant que la maladie n'aura pas été éradiquée des sites concernés. La gestion des animaux morts sera traitée de façon indépendante de toute autre collecte avec biosécurité rehaussée.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à www.accesporcqc.ca via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».